



DÉLIBÉRATION n° 65/2016 du 15 juin 2016
Relative au versement du complément communal de l'indemnité représentative de logement
en faveur des instituteurs et institutrices de la commune de Huahine pour l'année 2015

En sa séance du 15 juin 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2016 du 8 juin 2016, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** l'arrêté n° HC/2847/DIE/BC/hm du 10 décembre 2015, portant reconduction, à compter du 1^{er} janvier 2015, à 25 597 XFP par mois le taux de base de l'indemnité représentative de logement - IRL - à verser à certaines catégories d'instituteurs (Dotation Spéciale Instituteurs) ;
- Vu** la lettre n° HC/2014. 165/DIE/BFC/ht du 02 février 2015, présentant pour la rentrée scolaire août 2014 à juillet 2015, les ayants droits à l'indemnité représentative de logement de la commune de Huahine ;
- Vu** la lettre n° HC/287/DIE/BFC/ht du 29 mars 2016, présentant pour la rentrée scolaire août 2015 à juillet 2016, les ayants droits à l'indemnité représentative de logement de la commune de Huahine ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- Article 1^{er} :** Le Maire est invité à verser le complément de l'indemnité représentative de logement des instituteurs et institutrices ayants droits de la commune de Huahine mentionnés en annexe, au titre de l'année 2015.
- Article 2 :** Ce complément d'indemnité est calculé individuellement à partir des tableaux présentant les ayants droits et transmis par la Direction des Interventions de l'Etat (DIE) sur un taux de base mensuel fixé pour l'année 2015 à vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (25 597) francs CFP.
- Article 3 :** Les dépenses relatives, s'élevant globalement à cent soixante-douze mille sept cent soixante-treize (172 773) francs CFP pour l'année 2015, sont imputables à l'article 6556 de la section de fonctionnement du budget principal.
- Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 5 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et affichée où besoin sera.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (20) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MATTERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAAREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAUU épouse MAI Rosine, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Six (06) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno

a donné pouvoir à

TUMARAE Grégoire

TEMAIANA épouse TEREMATE Tania

VAIHO Dorida

TEMAURI Jean-Marie

TUIHANI Eugène

TEPA Eremoana

TUIHANI Georges

TINITUA épouse BUARD Mathilde

ROURA Nicole

TUIHANI-TEHEIURA Romain

LISAN Marcelin

Trois (03) membres sont absents :


HOPARA Nano

MOU SIN Gaéton

TEPA Gérard

Le Maire,

Marcelin LISAN


Indications sur le résultat du vote :		Contrôle a posteriori	
Présents :	20	Acte rendu exécutoire	
Votants :	26 dont 6 pouvoirs	après réception en Subdivision	
Abstentions :	0	le 17 JUIN 2016	
Exprimés :	26	et publication ou notification	
Votes pour :	26	du 17 JUIN 2016	
Votes contre :	0	Le Maire,	
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.		 Marcelin LISAN 